

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA CHAPELLE-BERTRAND  
DU LUNDI 6 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois le six mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Éric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 28/02/2023

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOULET Christelle, PELLETIER Chloé, Mrs CHEVALIER Éric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, MIOT Kevin, BOISGROLLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme RAMBAUD Corinne, SABOURIN Angélique, TURBE Anne-Marie

Madame Christelle THIOULET a été désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2023 est adopté.

**RESERVES INCENDIES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous est pris avec le lieutenant Vinatier le lundi 20 mars afin de valider 3 lieux où seront mises en place des réserves incendies. Les lieux-dits sont : le Fontagnoux, la Picotière et la Touche. Deux devis ont été signés afin de commander les réserves : le 1<sup>er</sup> d'un montant de 1 899.25€ HT pour la réserve de 60m<sup>3</sup> qui sera installée au Fontagnoux et le 2<sup>ème</sup> de 2 919.67€ HT pour une réserve de 120m<sup>3</sup> qui sera installée à La Picotière.

Concernant le Fontagnoux, un terrain est susceptible d'être acquis par la commune pour l'euro symbolique. Une évaluation du montant des frais notariés a été demandée. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal demande à ce que la question du bornage du terrain soit étudiée.

**DEVIS SIEDS/FONDS VERT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été évoqué lors de la dernière réunion, le remplacement de l'éclairage public en LED subventionné en partie par le Sieds.

TRANCHE N° 1	Poste	lanterne sur support béton	lanterne sur mât	Total par poste	M.O	Fourniture	Aide SIEDS	
	34050-1	1		1	181,82	302,80	211,96	
	34096-1	8		8	1 454,56 €	2 422,40 €	1 695,68 €	
	34096-1		14	14	2 334,64 €	5 025,30 €	3 517,71 €	
	34096-1		5	5	833,80 €	3 613,65 €	2 529,56 €	
	34019-1		4	4	667,04 €	2 890,92 €	2 023,64 €	
	<b>TOTAL TRANCHE N° 1</b>				<b>32</b>	<b>5 471,86 €</b>	<b>14 255,07 €</b>	<b>9 978,55 €</b>
	<b>TOTAL M.O + FOURNITURE</b>					<b>19 726,93 €</b>		
Mise en chantier		981,81 €	1		981,81 €			
Eco-contribution LED		0,16 €	32		5,12 €			
<b>TOTAL HT</b>					<b>20 713,86 €</b>			
<b>TVA 20%</b>					<b>4 142,77 €</b>			
<b>MONTANT AIDES SIEDS</b>					<b>9 978,55 €</b>			
<b>RESTE A CHARGE COMMUNE (M.O + Fourniture + Mise en chantier + Eco-contribution - Aide SIEDS)</b>					<b>10 735,31 €</b>			

TRANCHE N° 2	Poste	lanterne sur support béton	lanterne sur mât	Total par poste	M.O	Fourniture	Aide SIEDS	
	34019-1		17	17	3090,94	6102,15	4271,505	
			11	11	1 834,36 €	7 950,03 €	5 565,02 €	
					0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	<b>TOTAL TRANCHE N° 2</b>				<b>28</b>	<b>4 925,30 €</b>	<b>14 052,18 €</b>	<b>9 836,53 €</b>
	<b>TOTAL M.O + FOURNITURE</b>					<b>18 977,48 €</b>		
	Mise en chantier		981,81 €	1		981,81 €		
	Eco-contribution LED		0,16 €	28		4,48 €		
<b>TOTAL HT</b>					<b>19 963,77 €</b>			
<b>TVA 20%</b>					<b>3 992,75 €</b>			
<b>MONTANT AIDES SIEDS</b>					<b>9 836,53 €</b>			
<b>RESTE A CHARGE COMMUNE (M.O + Fourniture + Mise en chantier + Eco-contribution - Aide SIEDS)</b>					<b>10 127,24 €</b>			

Il informe le Conseil Municipal que le Fond vert mis en place par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, peut permettre de prendre en charge une autre partie du montant du coût de ces travaux. Ainsi, ne resterait à charge de la commune qu'une somme d'environ 8 000€. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal s'accord pour en faire la demande.

### **TRACTEUR/DEMANDE EMPRUNT**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un tracteur avait été trouvé par le 1<sup>er</sup> adjoint, M. Jean-Marie FRAGU. Des demandes d'offres de prêt ont été faites auprès de différentes banques pour un montant de 42 000€ TTC. Après analyse des offres, le crédit agricole est à l'heure actuelle le plus compétitif.

### **VOTE COMPTE ADMINISTRATIF**

Sur proposition de M. Éric CHEVALIER, Maire, et entendu son rapport ;

- Vu les résultats du compte de Gestion du Receveur ;
- Vu les résultats du Compte-Administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, ADOPTE le Compte-Administratif 2022, qui présente les résultats suivants :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>Résultats reportés</b>		153 761.60	0,00 €	81 823.88		235 585.48
<b>Opérations de l'exercice</b>	403 747.86	177 094.29	248 005.33	316 842.01	651 753.19	493 936.30
<b>TOTAL</b>	403 747.86	330 855.89	248 005.33	398 665.89	651 753.19	729 521.78
<b>Résultats de clôture</b>	<b>72 891.97</b>		0,00 €	<b>150 660.56</b>	0,00 €	<b>77 768.59</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>6 591.47€</b>	66 779€	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	6 591.47 €	66 779€
<b>TOTAUX CUMULES</b>	79 483.44 €	66 779 €	248 005.33	398 665.89	6 591.47€	144 547.59€
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>12 704.44 €</b>	0,00 €	0,00 €	<b>150 660.56</b>	0,00 €	<b>137 956.12€</b>

### **COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

### **Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice de 2022**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

### **Considérant la concordance des résultats avec le Compte Administratif.**

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

#### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 153 761.60 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 81 823.88 €

#### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de : -226 653.57 €

Un solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement de : 68 836.68 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 6 591.47 €

En recettes pour un montant de : 66 779.00 €

#### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 12 704.44 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

#### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 12 704.44 €

#### Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 137 956.12 €

### **OUTIL VIGIFONCIER**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec la S.A.F.E.R. afin d'accéder à un outil internet permettant de rester en veille sur les projets de vente de biens sur la commune.

### **MISE A DISPOSITION AGENTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il avait été évoqué et mis à l'étude la possibilité de mettre à disposition les deux agents du service technique dans la commune voisine de

Saurais. Il expose le fait que le centre de gestion a été contacté pour connaître la démarche à suivre. Il dit qu'après en avoir informé les agents, les besoins de la commune de Saurais ont été analysés. Il s'est avéré qu'il ne s'agissait pas d'une simple mise à disposition d'agents mais bien de service puisque du matériel sera utilisé sur place (tracteur, tracteur tondeuse, bétonnière...). Après avoir chiffré le coût horaire du service technique, une convention a été rédigée pour avis au Comité Technique et pour signature entre les deux collectivités.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Sociale Territorial extraordinaire du 21 février 2023,

M. Le Maire donne lecture de ladite convention.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les termes de la convention et donne pouvoir à M. Le Maire pour la signer.

## **DIVERS**

### *Soirées du patrimoine*

M. Le Maire présente au Conseil Municipal des groupes de musique pré-sélectionné pour les soirées du patrimoine. Après en avoir échangé, le Conseil Municipal retient par ordre de préférence :

1. La route des airs
2. Free Ride
3. Les Crogs
4. Creamy Mouth

### *Plui*

M. Le Maire et M. FRAGU feront le tour de la commune afin de recenser les granges ou bâtiments agricoles qui pourraient devenir des maisons d'habitation afin de les classer pour le projet du PLUI.

### *SACEM*

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit souscrire à un forfait SACEM pour ses évènements musicaux. Un tarif préférentiel est appliqué dans le cas où la commune ferait sa déclaration avant fin mai. Ainsi il faudrait arrêter une date pour la fête de Noël et sélectionner une compagnie. Des spectacles subventionnés par le département sont en ligne sur le site internet.

### *Salle des fêtes*

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que deux entreprises sont venues constater les dégâts sur la façade de la salle des fêtes dus à des infiltrations d'eau. Des experts doivent venir compléter l'étude des dommages. Une déclaration auprès de l'assurance a été effectuée. M. TRINCHANT d'ID79 a été averti.

### *Camion*

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le camion est en panne. Le problème viendrait de la boîte de vitesse.

La séance est levée à 22h05.